CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL

de la séance du

JEUDI 17 MAI 2018

à 18 H 30

au Grand Salon de l'Hôtel de Ville

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 17 Mai 2018 à 18 H 30
au Grand Salon de l'Hôtel de Ville

AFFICHAGE INTÉRIEUR

Séance ouverte sous la présidence de Monsieur Michel HEINRICH, Maire, en présence des Conseillers Municipaux :

Mesdames, Messieurs NARDIN, DEL GENINI, GRASSER, DEAU, ANDRES, CRAVOISY, SERIEYS, JEANDEL-JEANPIERRE, PETIT, CANTERI, ADAM, MORETTON, BEN OMRANE, RAFIKI, EYMANN, LABAT, COURTOIS, BRAUN, SCAGLIANI, PICARD, JOURDAIN, FRANCOIS, CROISILLE, NOEL, DUMONTIER, THIEBAUT, PONS, MOINAUX, ABEL, BINAME, ROBINOT, LEROY, LACOUR.

EXCUSÉS :

M. HEINRICH (sorti point 8/4.1 – retour point 8/4.2)	Pouvoir à M. NARDIN
M. VALENTIN	Pouvoir à M. NARDIN
M. LIENARD	Pouvoir à M. ANDRES
Mme MULLER	Pouvoir à Mme JEANDEL-JEANPIERRE
M. VIRY	Pouvoir à M. HEINRICH
M. PETIT (arrivé point 5/2.2)	Pouvoir à M. GRASSER

ABSENT : Mme ANNE DENNINGER ARNOUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Pascale DEAU

➢ Le Procès-Verbal de la séance du 22 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Bon pour affichage **le 24 Mai 2018**

Le Maire,

Michel HEINRICH

Rapport de M. HEINRICH

1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS

SANS OBSERVATION

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

⇒ A l'établissement d'un contrat de prêt (alinéa 3°)

- Avec la Caisse d'Epargne dans le cadre d'un réaménagement d'emprunt.

⇒ A l'Etablissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4°) :

- Avec la Société LTBO ASCENSEURS pour le remplacement d'une porte du garage municipal.

- Avec la Société BET SIGMA pour la réalisation d'un diagnostic d'un réservoir enterré sis rue de Laufromont.

- Avec la Société S.F.E.P EXPLOITATION PLASTIQUES pour l'achat de chariots de tri pour les serres municipales.

- Avec la Société MAPLACE pour la maintenance du logiciel de billetterie du Musée de l'Image.

- Avec les sociétés S.R.D.E, SAGRAM, GSM pour des achats d'agrégats.

- Avec la Société PRET A PARTIR, pour la fourniture de titres de transport et de prestations associées dans le cadre des relations internationales et jumelages.

- Avec la Société ACERE pour une mission de maitrise d'œuvre pour le renouvellement et le renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

- Avec la Société SOCOSPRINT, pour des travaux de reprographie de divers documents de communication pour la Fête des Images 2018.

- Avec la SOCIETE D'APPLICATIONS ROUTIERES pour l'acquisition de produits de marquage routier urbain dans le cadre de divers travaux de réfection de voirie.

- Avec les Sociétés SOLVER, HENNEQUIN et THE TURF pour la fourniture de matériels pour les divers terrains de sport de la Ville.

- Avec la Société SAFEGE pour un avenant relatif au marché de maitrise d'œuvre des travaux de reconversion des stations de traitement des eaux de la Vierge et de Dogneville.

- Avec les Sociétés BATI 3000, POIROT STEPHANE, VANNSON, JOLY FILS, HOUILLON, GALLOIS, CPIS, FMT DIVOUX, MGI CHAUFFAGE, SOLVOSGES pour des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Ambrail.

- Avec l'association AS GOLF DES IMAGES pour la gestion de l'accueil du golf municipal.

- Avec la Société ELECTIS, pour l'acquisition de coffrets de comptage électrique pour les diverses manifestations organisées par la Ville d'Epinal.

⇒ Au louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5°) :

- Au profit du centre de gestion des Vosges, pour la mise à disposition d'un local, sis place d'Avrinsart.

- Au profit de Madame Johanna RIONDE, pour la mise à disposition d'un appartement, sis rue Charles Renel.

⇒ Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :

- Avec la Société ALLEX pour des frais d'honoraires dans le cadre de la procédure de mise en fourrière des véhicules en stationnement gênants ou abusifs.

- Avec Monsieur OLIVIER CHARDOT, géomètre expert, pour le règlement d'honoraires relatifs à des relevés topographiques.

- Avec le CABINET BEX pour des frais d'expertise relatifs à un diagnostic amiante.

⇒ À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :

- Auprès du Conseil Départemental des Vosges, pour les projets suivants :

    - Des travaux d'amélioration de l'éclairage public, route de Jeuxey
    - Des travaux de réhabilitation de la passerelle du cours.

2 – DIRECTION GÉNÉRALE

Rapports de M. HEINRICH

2/1 – Motion de soutien au plan en faveur des Quartiers Politique de la Ville dans le cadre du plan BORLOO.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver une motion de soutien relative aux propositions du plan en faveur des Quartiers Politique de la Ville dans le cadre du plan BORLOO.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2/2 – Projet « EPINAL AU CŒUR », lauréat du programme national « Action Cœur de Ville »

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser la contractualisation avec l'Etat dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent au projet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2/3 – Avenant n° 2 à la convention de gestion administrative du fonds d'indemnisation des commerçants avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 2 à la convention de gestion administrative du fonds d'indemnisation destiné aux commerçants potentiellement impactés par les travaux de requalification du centre-ville historique avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges, relatif à l'extension du périmètre d'indemnisation, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2/4 – Avenant n° 8 à la convention de délégation de service public du stationnement payant

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 8 à la convention de délégation du service public du stationnement payant avec la Société Q-PARK relatif à la mise en place de mesures de gratuité et à la création de nouveaux abonnements, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.

M. Pierre-Jean ROBINOT demande à ce que le vote soit effectué à bulletin secret.
M. Pierre-Jean ROBINOT, Mme Marie-Claude ABEL, Mme Cécilia LEROY, M. Bernard BINAME, M. Jean-Pierre MOINAUX en font la réclamation. En conséquence le tiers des membres présents n'étant pas atteint conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le vote à bulletin secret n'a pas lieu.

Rapports de M. NARDIN

2/5 – Reconnaissance d'utilité publique des loyers versés à la SCI LES LAURIERS

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le principe d'une reconnaissance d'utilité publique des dépenses liées au versement de loyers à la SCI Les Lauriers du 1er janvier 2006 au 31 mars 2014.

ADOPTÉ:
M. Michel HEINRICH ne participe pas au vote.
Avec 3 absentions :
M. Benoit JOURDAIN
Mme Afafe RAFIKI
Mme Marie-Claude ABEL
Avec 3 voix contre :
M. Bernard BINAME
M. Pierre-Jean ROBINOT
Mme Cécilia LEROY

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2/6 – Protocole transactionnel

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'autorisation d'une procédure de préemption avec la SCI IMMO PLUS et l'Association Tutélaire des Vosges relative à un bâtiment situé 23 rue de la Maix, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Rapport de M. HEINRICH

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Mme Raphaëla CANTERI ne participe pas au vote

2/7 – Adhésion au Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement des Vosges

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'adhésion de la Ville d'Epinal au Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement des Vosges, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Rapports de M. NARDIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2/8 – ZAC de LAUFROMONT

Le Conseil municipal est appelé à modifier le prix de cession des parcelles cadastrées AR 80 à 82, 84 à 89 et AS 602 à 605 situées ZAC de LAUFROMONT ; ainsi qu'à modifier la délibération du 16 novembre 2017, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2/9 – Convention d'aménagement

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le principe d'utilisation du réseau existant sur les parcelles voisines cadastrées AH 63, 114, 116 et 118 appartenant à la commune de Jeuxey sur le territoire de la Ville d'Epinal et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de cet aménagement.

Rapports de M. HEINRICH

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2/10 – Dénomination d'une esplanade

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la dénomination de l'esplanade du Musée de l'Image d'Epinal.

2/11 – Demandes de subventions

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2/11.1 – Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention et tout financement dans le cadre du projet de travaux de réaménagement du Musée de l'Image d'Epinal, et à signer tout acte afférent dans ce cadre.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2/11.2 – Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention et tout financement dans le cadre du projet de travaux de restauration de la Basilique Saint-Maurice, et à signer tout acte afférent dans ce cadre.

Rapports de M. CRAVOISY

3 – AFFAIRES FINANCIÈRES

3/1 – Déplacements des élus dans le cadre d'un mandat spécial — ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le déplacement des élus dans le cadre d'un mandat spécial.

3/2 – Contributions budgétaires

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une contribution budgétaire aux syndicats suivants :

3/2.1 – Syndicat Intercommunal Scolaire du Secteur d'Épinal (S.I.S.S.E) pour un montant de 144.608,69 €. — ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3/2.2 – Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges (S.M.D.A.N.C.) pour un montant de 90 €. — ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4 – AFFAIRES TECHNIQUES

Rapport de M. NARDIN

4/1 – Compétence optionnelle éclairage public — ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal est appelé à ne pas transférer la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

Rapport de M. CRAVOISY — ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4/2 – Avenant n° 4 relatif au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer avec ENGIE ENERGIE SERVICES l'avenant numéro 4, relatif au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques de la ville d'Epinal, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

5 – AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉCONOMIQUES

Rapport de M. HEINRICH

5/1 – Application du régime forestier par restructuration foncière — ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les mesures envisagées dans le cadre de l'application du régime forestier par restructuration foncière, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

Rapports de M. CRAVOISY

5/2 – Acquisitions

5/2.1 – Le Conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition d'une parcelle cadastrée AL 642, d'une emprise foncière de 232 m², située quai Michelet à Epinal, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent. — ADOPTÉ
Avec 1 abstention
M. Benoit JOURDAIN

5/2.2 – Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle cadastrée AV 557 située avenue Kennedy à Epinal, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout — ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

document y afférent.

5/3 – Cessions

5/3.1 – Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession des lots 16 et 18 d'un immeuble cadastré AE 410 situé 10, rue Côte Cabiche, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5/3.2 – Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession des parcelles cadastrées BM 447 et BM 448 situées rue Charles Perrault, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5/3.3 – Le Conseil municipal est amené à approuver la cession des parcelles cadastrées BX 140, 142, 147, 149 à 152 situées avenue de Saint-Dié, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5/4 – Convention de passage de réseau
Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de passage de réseau avec « SNCF réseau » portant sur l'installation et l'exploitation du réseau d'assainissement et d'eau potable, rue du Bambois à Epinal, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5/5 – Constitution de servitudes de réseaux électriques au profit d'ENEDIS
Le Conseil Municipal est appelé à approuver la constitution de plusieurs servitudes pour l'installation de lignes électriques au profit d'ENEDIS, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6 – AFFAIRES SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

Rapport de M. HEINRICH
6/1 – Communauté d'Agglomération d'Épinal
Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 5 à la convention de partenariat, permettant aux habitants de la Communauté d'Agglomération d'Épinal de bénéficier de tarifs réduits pour l'accès à différents équipements et services sportifs et culturels de la Ville d'Épinal, fixant les conditions de la participation financière de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2018, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport de Mme SERIEYS
6/2 – Versement de subventions
Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions exceptionnelles au profit des associations sportives spinaliennes suivantes :

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- Club de lutte d'Epinal, pour un montant de 500 €
- SAS FOOTBALL EPINAL, pour un montant de 500 €
- Club de Canoë-Kayak de Golbey Epinal Saint-Nabord, pour un montant de 1.500 €.

7 – AFFAIRES SCOLAIRES

Rapport de Mme JEANDEL-JEANPIERRE

7/1 – Organisation horaire des écoles à la rentrée 2018 — ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'organisation horaire des écoles spinaliennes à la rentrée selon deux formules, à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de cette organisation du temps scolaire à la rentrée 2018, et à solliciter toute subvention dans ce cadre.

8 – ANIMATION ET PROMOTION

Rapport de M. HEINRICH

8/1 – Prix Philippe SEGUIN — ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la remise du prix Philippe SEGUIN, prix de la Ville d'EPINAL à Madame Morgane RICHARD, récompensant le meilleur étudiant de la licence de droit du Centre d'Etudes Juridiques d'Epinal, promotion 2016/2017, pour un montant de 200 €.

Rapports de Mme DEL GENINI

8/2 – Défis du Bois — ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention d'objectifs avec l'École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois – Université de Lorraine et la Communauté d'Agglomération d'Épinal fixant les conditions financières et d'organisation pour les « Défis du Bois » pour l'année 2018, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document afférent à ce dossier.

8/3 – Conventions de partenariat

8/3.1 – Le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet de convention de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges relative à l'organisation de la 31ème édition de la Marche de la Santé, qui se déroulera le 2 septembre 2018, et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent. — ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8/3.2 – Le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet de convention de partenariat avec l'association Pl'asso Jeux relative à l'organisation du festival « Jeux et Cie », qui s'est déroulé du 9 au 11 mars 2018, et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent. — ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8/3.3 – Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de partenariat avec l'association Zinc Grenadine relative à l'organisation de la 17ème édition de la fête régionale du livre jeunesse « Zinc Grenadine » qui s'est déroulée du 6 au 8 avril 2018 et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent. — ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8/4 – Versement de subventions

8/4.1 – Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'association « UNC AFN » dans le cadre de l'organisation d'une journée conférence qui s'est déroulée le vendredi 20 avril 2018 au Centre des Congrès pour un montant de 2.941,20 €. — ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8/4.2 – Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à la Chambre des Métiers et d'Artisanat des Vosges dans le cadre de l'organisation du festival des métiers qui s'est déroulé du 15 au 17 mars 2018, pour un montant de 2.000 € et à approuver le versement d'une subvention d'accompagnement pour la location de salles ou de matériel au Centre des Congrès pour un montant de 1.200 €, pour l'organisation dudit Forum.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8/4.3 – Le Conseil municipal est appelé à approuver le versement de subventions d'accompagnement complémentaires, ajoutant le montant de la TVA, pour la location de salles ou de matériel au Centre des Congrès au profit des organismes suivants :

- Association Pl'asso Jeux, pour un montant de 400 €
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges, pour un montant de 80 €
- École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois, pour un montant de 120 €.
- Inspection Académique des Vosges, pour un montant de 40 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapports de M. PETIT

9 – AFFAIRES CULTURELLES

9/1 – Fête des Images

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'organisation de la « Fête des Images » qui se déroulera du 21 au 23 juin 2018 et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention pour cette opération, et à signer tout acte afférent à cette manifestation.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9/2 – Convention avec le Conseil Départemental des Vosges pour la création d'un billet « faveur »

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Conseil Départemental des Vosges la convention définissant les modalités d'obtention d'un billet tarif réduit au Musée de l'Image et au Musée Départemental d'Art Ancien et Contemporain.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9/3 – Convention avec le Centre Pompidou-Metz et le Conseil Départemental des Vosges pour l'organisation des expositions « Couples modernes » et « Couples »

Le Conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Centre Pompidou-Metz et le Conseil Départemental des Vosges la convention dans le cadre des expositions « Couples Modernes » et « Couples », qui se déroulent respectivement du 28 avril au 20 août 2018 et du 5 mai 2018 au 31 août 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9/4 – Guide des musées

Le Conseil Municipal est appelé approuver la participation de la Ville au Guide des Musées visant à valoriser les musées et manifestations culturelles de l'été 2018, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention réglant les modalités de cette édition.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9/5 – Convention avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lorraine Champagne Ardenne pour l'organisation du festival "Rues et Cies"

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
M. Patrick NARDIN ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Caisse d'Epargne et de prévoyance de Lorraine Champagne Ardenne la convention dans le cadre d'un partenariat pour le festival de spectacles de rue « Rues et Cies » qui se déroulera du 15 au 17 juin 2018.

9/6 – Adhésion à l'association « INTERBIBLY »

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'adhésion de la Ville d'Epinal à l'association INTERBIBLY, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Rapport de Mme DEAU

10 – AFFAIRES SOCIALES

10/1 – Versement de subventions

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions aux organismes suivants :

- Association Saint-Vincent-de-Paul des Vosges – Conférence Saint Cyrille d'Epinal, pour la réalisation de travaux de rénovation, pour un montant de 3.103,65 €
- Association MIRADOR, pour une aide aux frais de fonctionnement des formations et des ateliers de gestion et résolution des conflits, pour un montant de 2.664 €
- Association Jeunesse et Cultures, pour l'organisation des ateliers manuels pédagogiques 2017, pour un montant de 4.500 €.

Rapports de Mme DEAU

11 – PERSONNEL

11/1 – Création d'instances paritaires communes

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'installation d'instances paritaires communes à la Ville d'Epinal et au Centre Communal d'Action Sociale.

11/2 – Fixation du nombre de représentants dans les instances paritaires communes

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal est appelé à fixer le nombre de représentants au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

11/3 – Tableau des effectifs

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la modification du tableau des effectifs.

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Mme Pascale DEAU

MOTION DE SOUTIEN AU PLAN EN FAVEUR DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE CADRE DU PLAN BORLOO

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 Mai 2018,

Vu la mission confiée à Monsieur Jean-Louis BORLOO par Monsieur le Président de la République, dans la perspective de la préparation d'une stratégie en faveur des Quartiers Politique de la Ville,

Vu le rapport remis à Monsieur le Premier Ministre par Jean-Louis BORLOO en date du 26 avril 2018, relatif à l'élaboration d'une stratégie en faveur des Quartiers Politique de la Ville,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

CONSIDERANT la nécessité de mener une politique ambitieuse à destination des Quartiers Politique de la Ville et la nécessité d'accompagner les Projets de Renouvellement Urbain dans ce cadre.

D'APPORTER son soutien en faveur de l'ensemble des 19 mesures présentées dans le cadre du plan en faveur des Quartiers Politique de la Ville.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : *à l'unanimité*

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Mme Pascale DEAU

PROJET « EPINAL AU CŒUR »

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent au lancement du projet, notamment à contractualiser avec l'Etat dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », à engager le recrutement d'Assistances à Maitrise d'Ouvrage pour les projets, et à signer tout acte afférent.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention dans ce cadre.

D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire.

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Mme Pascale DEAU

AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE GESTION ADMINISTRATIVE DU FONDS D'INDEMNISATION DES COMMERÇANTS AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES VOSGES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention de gestion administrative d'un fonds d'indemnisation destiné aux commerçants potentiellement impactés par les travaux de requalification du centre-ville historique avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'avenant n° 2 à la convention de gestion administrative du fonds d'indemnisation destiné aux commerçants potentiellement impactés par les travaux de requalification du centre-ville historique avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges, relatif à l'extension du périmètre d'indemnisation.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges, l'avenant correspondant.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : *à l'unanimité*

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Mme Pascale DEAU

AVENANT N° 8 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Vu le projet d'avenant n°8 à la convention de délégation du service public du stationnement payant,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'avenant n° 8 à la convention de délégation du service public du stationnement payant avec la Société Q-PARK.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Société Q-PARK l'avenant n° 8 et tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Séance du 17 MAI 2018

Adopté : avec 3 abstentions
M. JOURDAIN – Mme RAFIKI – Mme ABEL
Et 3 voix contre
M. BINAME – M. ROBINOT – Mme LEROY
M. HEINRICH ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Mme Pascale DEAU

RECONNAISSANCE D'UTILITE PUBLIQUE DES LOYERS VERSES A LA SCI LES LAURIERS

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,

Vu le jugement du 24 avril 2014 de la Chambre Régionale des Comptes de Lorraine Champagne Ardenne,

Vu l'arrêt du 23 mars 2017 de la Cour des Comptes,

Vu le compte unique produit retraçant les loyers versés à la SCI Les Lauriers du 1er janvier 2006 au 31 mars 2014,

DÉCIDE :

DE RECONNAITRE l'utilité publique des dépenses liées au versement des loyers à la SCI Les Lauriers, sur la période du 1er janvier 2006 au 31 mars 2014, pour un montant de 112 850,37 €.

DE NOTIFIER cette délibération à la Chambre Régionale des Comptes de Lorraine Champagne Ardenne dans le cadre de l'instruction du quitus de cette affaire.

DE CONFIER à Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint aux Finances, les attributions mentionnées aux articles L2342-1 et L 2342-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme,
Le Maire.

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL POUR LA PREEMPTION DU BATIMENT SIS 23 RUE DE LA MAIX

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le protocole transactionnel entre la SCI IMMO PLUS, l'association tutélaire des Vosges et la Ville d'Epinal.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel et tout acte afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire

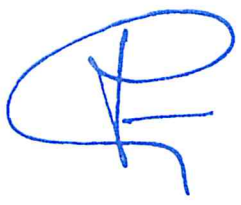

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité
Mme CANTERI ne participe pas au vote

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 Mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'adhésion de la Ville d'Épinal au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), pour une durée d'un an et le versement de la cotisation annuelle afférente d'un montant de 2.890 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

ZAC DE LAUFROMONT
AGREMENT DE CESSION D'UNE PARTIE DE L'ILOT III

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,

Vu la délibération du 27 novembre 2017 relative à un agrément de cession d'une partie de l'îlot III de la ZAC de Laufromont,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Déplacements et Aménagents Urbains et Urbanisme du 9 Mai 2018

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente en date du 15 Mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER, en modifiant les termes afférents de la délibération du 16 novembre 2017 et en relevant l'incidence correspondante sur le bilan de la ZAC de Laufromont, la vente par la SOLOREM des terrains cadastrés AR 80 à 82, AR 84 à 89 et AS 602 à 605 d'une contenance totale de 7.125 m² pour un montant de 193.166 euros TTC.

DE PRENDRE ACTE de la substitution de la SARL MB par la SARL ARISTIDIMMO en précisant que la présente délibération du Conseil Municipal serait transposable à tout autre intervenant sous réserve du respect des conditions de vente validées.

DE DONNER à la SOLOREM, concessionnaire de la ZAC, l'agrément pour la vente des terrains précités selon les modalités mentionnées et de l'autoriser à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire.

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE JEUXEY POUR L'AMENAGEMENT DES "CHAMPS BROCARD"

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,

Vu le projet de convention qui concerne la Ville d'Epinal et la Commune de Jeuxey pour l'aménagement du secteur dit des « Champs Brocard »,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Déplacements et Aménagements Urbains et Urbanisme du 9 Mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 Mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'APPROUVER le principe d'un aménagement, avec la mobilisation des équipements d'infrastructure situés sur le territoire de la Ville d'Epinal, de la zone dite des « Champs Brocard » qui est rattachée à la Commune de Jeuxey.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe qui est destinée à fixer les modalités afférentes.

Pour extrait conforme,
Le Maire.

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

DENOMINATION D'UNE ESPLANADE

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Déplacements et Aménagements Urbains et Urbanisme du 9 Mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 Mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

DE RETENIR la dénomination suivante :

- Pour le parvis situé devant le Musée de l'Image :

Esplanade Jean-Paul MARCHAL.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu le projet de travaux de réaménagement du Musée de l'Image d'Epinal,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention et tout financement pour la réalisation du projet de travaux de réaménagement du Musée de l'Image d'Epinal.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent dans ce cadre.

D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu le projet de travaux de restauration de la Basilique Saint-Maurice,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention et tout financement pour la réalisation du projet de travaux de restauration de la Basilique Saint-Maurice.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent dans ce cadre.

D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,

Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

DEPLACEMENTS DES ELUS DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Vu les articles L.2123-18 et L.2123–19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les fonctions de Maire, d'adjoint, de conseiller municipal et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement de frais que nécessite l'excution des mandats spéciaux,

Considérant que le mandat spécial exclut les activités courantes de l'élu municipal et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet,

Considérant que le mandat spécial est autorisé par le conseil municipal qui détermine précisément les missions entrant dans le cadre de ce mandat spécial,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Les missions entrant dans le cadre de ce mandat spécial sont les suivantes :

- Conseil d'Administration de Villes de France, à Paris, les 19 Septembre 2018 et 5 Décembre 2018, pour Monsieur Michel HEINRICH
- Rencontre nationale sur les données des communes et des EPCI, à Paris, le 30 Mai 2018, pour Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, représentant Monsieur le Maire

- Sur invitation de l'Assemblée Nationale, cérémonie de dévoilement de la plaque hommage à Messieurs Philippe SEGUIN et Edgar FAURE, le 20 Juin 2018 à l'Assemblée Nationale, à Paris, pour Monsieur Michel HEINRICH
- Rencontre du Club des Maires de la Rénovation Urbaine, à Paris, le 15 Mai 2018, pour Monsieur Jean-Claude MORETTON, représentant Monsieur le Maire
- Congrès de l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) à La Rochelle, les 24 et 25 Mai 2018, pour Madame Marie-Christine SERIEYS
- Assemblée Générale d'ATMO GRAND-EST, à Metz, le 18 juin 2018, pour Monsieur Dominique ANDRES
- Conseil d'administration de l'Agence SCALEN, à Nancy, le 18 Juin 2018, pour Monsieur Nicolas BRAUN
- Assemblée Générale de l'Agence SCALEN, à Nancy, le 2 Juillet 2018, pour Monsieur Nicolas BRAUN
- Comité régional des Monuments historiques, à Metz, les 17 Mai, 5 Juin, 26 Juin et 29 Juin 2018, à Strasbourg, le 28 Juin 2018, pour Monsieur Jacques GRASSER
- Comité National des Monuments historiques, à Paris le 24 mai et 5 Juillet 2018, pour Monsieur Jacques GRASSER
- Dans le cadre des jumelages
  Les 18, 19 et 20 Mai à Schwabisch-Hall
  Les 25, 26 et 27 Mai à Gembloux
  Le 30 Juin 2018 , 1 et 2 Juillet 2018 à Chieri, pour Monsieur Jacques GRASSER
- Assemblée Générale des Villes Marraines à Saumur, les 7 et 8 Juin 2018, pour Monsieur Jacques GRASSER
- Conseil d'Administration de l'Ecole Supérieure d'Architecture de Lorraine à Metz, le 19 Juin 2018, pour Monsieur Jacques GRASSER.

Les dépenses exposées par les élus dans le cadre des missions ci-dessus énumérées du mandat spécial devront être produites sur un état de frais et accompagnées d'un ordre de mission.

D'APPROUVER les dépenses exposées par les élus dans le cadre d'un mandat spécial et ceci conformément au listing ci-avant énoncé.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses sur les lignes ouvertes à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

CONTRIBUTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU SECTEUR D'EPINAL (S.I.S.S.E)

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Vu l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement de la participation de la Ville d'Epinal pour l'année 2018 au profit du Syndicat Intercommunal Scolaire du Secteur d'Epinal (S.I.S.S.E.), pour un montant de 144.608,69 €.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

CONTRIBUTION AU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES VOSGES (S.M.D.A.N.C.)

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 Mai 2018,

Vu l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement de la participation de la Ville d'Epinal au profit du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges, pour un montant de 90 €.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITE DES VOSGES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Déplacements et Aménagements Urbains, et Urbanisme du 9 mai 2018,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,
Vu les statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricté des Vosges,
Vu le contrat existant entre la Ville d'Epinal et la société INEO pour la gestion de l'éclairage public,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE REFUSER de transférer la compétence optionnelle « éclairage public » au Syndicat Mixte Départemental d'Electricté des Vosges.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

AVENANT N° 4 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES ET AERAULIQUES DE LA VILLE D'EPINAL

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Déplacements et Aménagements Urbains, et Urbanisme du 9 mai 2018,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,
Vu le projet d'Avenant n°4 au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques de la ville d'Epinal relatif à la fourniture d'énergie, l'exploitation et la maintenance des chaufferies des bâtiments communaux avec ENGIE ENERGIE SERVICES,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'avenant n° 4 au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments communaux de la Ville d'Épinal avec ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE COFELY.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE COFELY, l'avenant correspondant et tout acte afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses et les recettes corrrespondantes sur les lignes ouvertes à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 32

Excusés : 6

Absents : 1

Séance du 17 MAI 2018

Adopté : à l'unanimité

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

APPLICATION DU REGIME FORESTIER PAR RESTRUCTURATION FONCIERE

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la commission moyens généraux, réglementation et cimetières en date du 9 mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Vu les articles L 211.1, L 214.3 et R 214.6 à R 214.9 du code forestier,

Vu les arrêtés préfectoraux n°3849/2006 du 30 novembre 2006 et n° 2237/2017 du 12 décembre 2017 portant transfert des biens, droits et obligation des sections au profit de la commune d'EPINAL,

Vu qu'il est préférable de disposer d'un arrêté unique prononçant l'application du régime forestier sur l'ensemble des terrains communaux concernés,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE SOLLICITER auprès de Monsieur le Préfet du Département des Vosges :

- L'abrogation de tous les actes antérieurs ayant prononcé l'application du régime forestier de terrains appartenant à la commune d'EPINAL,

- L'application du régime forestier aux terrains mentionnés dans le tableau annexé à la présente délibération, sous la forme d'une rectructuration foncière qui visera l'ensemble des propriétés communales relevant du régime forestier.

- La surface totale de la forêt communale d'Epinal serait donc arrêtée à 2317 ha 66 a 94 ca, sis en totalité sur le territoire communal d'EPINAL.

D'EMETTRE un avis favorable à l'application du régime forestier, sous forme d'une restructuration foncière, des parcelles susmentionnées.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 32

Excusés : 6

Absent : 1

Séance du 17 MAI 2018

Adopté : Avec une abstention :
M. JOURDAIN

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE QUAI MICHELET

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Moyens Généraux, de la Réglementation et des Cimetières du 9 mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'acquisition d'une parcelle cadastrée AL 642, située quai Michelet à Epinal, d'une contenance de 232 m². Le prix d'acquistion est fixé à 25.000 €.

D'APPROUVER la constitution ou la suppression de toute servitude qui s'avèrerait nécessaire.

DE PRECISER que les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

D'IMPUTER les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 33

Excusés : 5

Absents : 1

Séance du 17 MAI 2018

Adopté : à l'unanimité

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE AVENUE KENNEDY

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Moyens Généraux, de la Réglementation et des Cimetières du 9 mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle cadastrée AV 557 située avenue Kennedy à Epinal, propriété de l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal.

D'APPROUVER la constitution ou la suppression de toute servitude qui s'avèrerait nécessaire.

DE PRECISER que les frais de notaire et de géomètre resteront à la charge de l'acquéreur.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 33

Excusés : 5

Absent : 1

Séance du 17 MAI 2018

Adopté : à l'unanimité

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi s'est réunie en date du 9 Mai 2018 en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Pascale DEAU

CESSION DE DEUX LOTS DE COPROPRIETE ATTENANT AU SITE DE STOCKAGE DE LA RUE COTE CABICHE

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Moyens Généraux, de la Réglementation et des Cimetières du 9 mai 2018,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,
Vu l'avis France Domaine en date du 24 avril 2017,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la cession de deux lots de copropriété numerotés 16 et 18 de l'état descriptif de division d'un immeuble situé 10 rue côte Cabiche et cadastré AE 410. Ces lots sont cédés au profit de Monsieur Karim JOUIRA ou de toute autre personne physique ou morale pouvant se substituer.

DE PRECISER que le prix de cession est fixé à 6.000 €uros.

D'APPROUVER la constitution ou la suppression de toute servitude qui s'avèrerait nécessaire dans cette affaire.

DE PRECISER que les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

D'IMPUTER les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 33

Excusés : 5

Absent : 1

Séance du 17 MAI 2018

Adopté : à l'unanimité

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Mme Pascale DEAU

CESSION DE DEUX TERRAINS SITUÉS RUE CHARLES PERRAULT

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,
Vu l'avis favorable émis par la Commission des Moyens Généraux, de la Réglementation et des Cimetières du 9 mai 2018,
Vu l'avis favorable émis par la Commission permanente du 15 mai 2018,
Vu l'avis France Domaine en date du 4 avril 2018,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la cession d'une parcelle cadastrée BM 447, d'une surface de 225 m² au profit de Madame Marie Jeanne BRUNET ou de toute autre personne physique ou morale pouvant se substituer. Le prix de cession est fixé à 14.625 €.

D'APPROUVER la cession d'une parcelle cadastrée BM 448 d'une surface de 871 m² au profit de Monsieur Brahim MOUSSAOUI, ou de toute autre personne physique ou morale pouvant se substituer. Le prix de cession est fixé à 50.000 €.

DE PRECISER que ces cessions n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA.

D'APPROUVER la constitution ou la suppression de toute servitude qui s'avèrerait nécessaire dans cette affaire.

DE PRECISER que les frais de notaire resteront à la charge des acquéreurs.

D'IMPUTER les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 33

Excusés : 5

Absent : 1

Séance du 17 MAI 2018

Adopté : à l'unanimité

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Mme Pascale DEAU

CESSION D'UN TERRAIN CONSTITUANT LE TERRAIN D'ASSIETTE DE LA GRANDE MOSQUEE D'EPINAL

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Moyens Généraux, de la Réglementation et des Cimetières du 9 mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Vu l'avis France Domaine en date du 14 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le déclassement et la désaffectation des parcelles constituant tout ou partie des espaces publics destinés à la vente.

D'APPROUVER la cession des parcelles communales cadastrées BX 140, 142, 147, 149, 150 au prix de 34,71 € /m² soit un total de 240.540,03 €.

D'APPROUVER la cession des parcelles communales cadastrées BX 151 et 152 au prix de 55 € /m² soit un total de 38.005 €.

DE PRECISER que cette cession n'entre pas dans le champ d'application de la TVA et qu'elle est consentie au profit de l'Association Spinalienne Culturelle Musulmane des Vosges ou de toute autre personne morale pouvant se substituer.

D'APPROUVER la constitution ou la suppression de toute servitude qui s'avèrerait nécessaire dans cette affaire.

DE PRECISER que le bail emphythéotique conclu le 30 septembre 2005 avec l'association culturelle musulmane des Vosges sera résilié de plein droit après ladite cession.

DE PRECISER que les frais de notaire et de géomètre resteront à la charge de l'acquéreur.

D'IMPUTER les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire

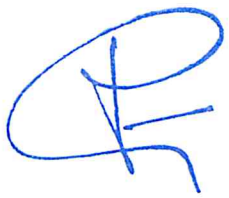

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 33

Excusés : 5

Absent : 1

Séance du 17 MAI 2018

Adopté : à l'unanimité

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Mme Pascale DEAU

CONVENTION DE PASSAGE DE RESEAUX SOUS LE DOMAINE PUBLIC FERROVIAIRE

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu le projet de convention qui concerne la Ville d'Epinal et SNCF RESEAU pour le passage de réseaux sous le domaine public ferroviaire.

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Moyens Généraux, de la Réglementation et des Cimetières du 9 mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la conclusion d'une convention avec SNCF réseau portant sur l'installation et l'exploitation d'un réseau d'assainissement et d'eau potable, rue du Bambois à Epinal, parcelle CK 134.

DE PRECISER que cette convention d'une durée de 20 ans est assortie au paiement d'une redevance annuelle fixée initialement à 204,49 €, indexée au Coût de la Construction (base INSEE).

DE PRECISER que les frais de dossiers resteront à la charge de la Ville d'Epinal.

D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 33

Excusés : 5

Absent : 1

Séance du 17 MAI 2018

Adopté : à l'unanimité

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Mme Pascale DEAU

CONSTITUTION DE SERVITUDES DE RESEAUX ELECTRIQUES AU PROFIT D'ENEDIS

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Moyens Généraux, de la Réglementation et des Cimetières du 9 mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la constitution d'une servitude en tréfonds, pour le passage d'une ligne éléctrique haute tension, parcelle communale cadastrée BZ 115, pour une ligne d'environ 7 mètres. Cette servitude est assortie du paiement d'une redevance unique de 50 €.

D'APPROUVER la constitution d'une servitude en tréfonds, pour le passage d'une ligne éléctrique haute tension, parcelle communale cadastrée BD 80, pour une ligne d'environ 10 mètres. Cette servitude est assortie du paiement d'une redevance unique de 50 €.

D'APPROUVER la constitution d'une servitude en tréfonds, pour le passage d'une ligne éléctrique haute tension, parcelle communale cadastrée BZ 33, pour une ligne d'environ 52 mètres. Cette servitude est assortie du paiement d'une redevance unique de 50 €.

D'APPROUVER la constitution d'une servitude en tréfonds, pour le passage d'une ligne éléctrique haute tension, parcelle communale cadastrée AZ 306, pour une ligne d'environ 40 mètres. Cette servitude est assortie du paiement d'une redevance unique de 20 €.

D'APPROUVER la constitution d'une servitude aérienne et souterraine, pour le passage d'une ligne éléctrique basse tension, parcelles communales cadastrées BD 80 et 81, pour une ligne d'environ 100 mètres. Cette servitude est assortie du paiement d'une redevance unique de 15 €.

DE PRECISER que ces servitudes sont consenties au profit d'ENEDIS ou de toute autre personne morale pouvant se substituer.

DE PRECISER que les frais de notaire resteront à la charge du bénéficiaire des servitudes.

D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire

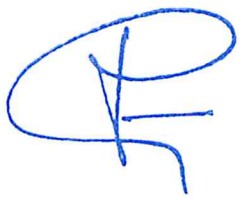

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Mme Pascale DEAU

AVENANT N° 5 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Sports du 9 mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'avenant n° 5 à la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, relatif à la mise à disposition d'équipements sportifs et culturels pour les utilisateurs de la carte « PASS COMMUNAUTAIRE »,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tout acte afférent,

D'IMPUTER les recettes et les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Mme Pascale DEAU

VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES SPINALIENNES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Marie-Christine SERIEYS, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Sports du 9 mai 2018,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle de :

- 500 € au club de lutte d'EPINAL
- 500 € au SAS Football
- 1.500 € au club de Canoë-Kayak de Golbey Epinal Saint-Nabord.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget, sur la ligne budgétaire 924 40 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

ORGANISATION HORAIRE DES ECOLES A LA RENTRÉE 2018

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Jeunesse, Petite Enfance, Éducation et Restauration Scolaire du 9 mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'organisation horaire des écoles à la rentrée 2018 selon les formules dans le tableau annexé à la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de cette organisation du temps scolaire.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions dans ce cadre et à signer tout acte afférent.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

CENTRE D'ÉTUDES JURIDIQUES PRIX PHILIPPE SÉGUIN

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission communication, promotion, tourisme et foires et marchés en date du 9 mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'ACCORDER à Madame Morgane RICHARD, meilleure étudiante de la licence de Droit du Centre d'Études Juridiques d'Épinal, au titre de la promotion 2016/2017, une bourse d'un montant de 200 € représentant le Prix Philippe SÉGUIN.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire

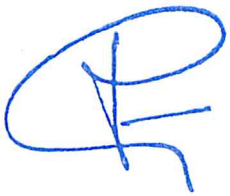

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

DEFIS DU BOIS

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GENINI, Adjointe au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention d'objectifs avec l'École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois et l'Université Lorraine,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Communication, Promotion, Tourisme, Foires et Marchés en date du 9 Mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 Mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention d'objectifs avec l'ENSTIB – Université Lorraine et la Communauté d'Agglomération d'Épinal, fixant les conditions financières et d'organisation des défis du bois pour l'année 2018,

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits qui sont ouverts à cet effet au budget.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec l'ENSTIB – Université Lorraine et la Communauté d'Agglomération d'Epinal, la convention d'objectifs correspondante ainsi que tout acte afférent.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES VOSGES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GENINI, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Communication, Promotion, Tourisme et Foires et Marchés du 9 mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Vu le projet de convention de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges relative à l'organisation de la 31ème Marche de la Santé le 2 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Vosges relative à l'organisation de la 31ème édition de la Marche de la Santé.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte afférent.

D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire.

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

CONVENTION DE PARTENARIAT FESTIVAL JEUX ET CIES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GENINI, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Communication, Promotion, Tourisme et Foires et Marchés du 9 mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Vu le projet de convention de partenariat avec l'association Pl'asso Jeux relative à l'organisation du festival « Jeux & Cie » qui s'est déroulé du 09 au 11 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le projet de convention de partenariat avec l'association Pl'asso Jeux relative à l'organisation du festival « Jeux & Cie » du 9 au 11 mars 2018,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire.

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ZINC GRENADINE

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GENINI, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Communication, Promotion, Tourisme et Foires et Marchés du 9 mai 2018

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Vu le projet de convention de partenariat avec l'Association Zinc Grenadine relative à l'organisation de la 17ème édition de la fête Régionale du livre jeunesse « Zinc Grenadine », les 6, 7 et 8 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention de partenariat avec l'Association Zinc Grenadine relative à l'organisation de la 17ème édition de la fête Régionale du livre jeunesse « Zinc Grenadine » qui s'est déroulée les 6, 7 et 8 avril 2018.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte afférent.

D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire.

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 32

Excusés : 6

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Patrick NARDIN - Secrétaire Madame Pascale DEAU

VERSEMENT DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GÉNINI, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Communication, Promotion, Tourisme, Foires et Marchés du 9 mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'accompagnement pour la location de salles ou matériels au Centre des Congrès, d'un montant de 2.941,20 € au profit de l'association UNC – AFN dans le cadre de l'organisation d'une journée de conférence, en partenariat avec l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, qui s'est déroulée le 20 avril 2018.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget sur la ligne budgétaire 920-023-6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire

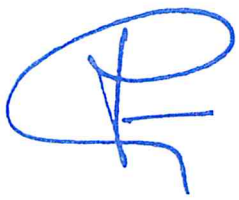

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GENINI, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Communication, Promotion, Tourisme, Foires et Marchés du 9 mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 2.000 € à la Chambre des métiers de l'Artisanat des Vosges dans le cadre de l'organisation du Festival des Métiers qui s'est déroulé du 15 au 17 mars 2018.

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 1.200 € à la Chambre des Métiers de l'Artisanat pour la location de salle au centre congrès pour l'organisation dudit Festival.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget sur la ligne budgétaire 920-023-6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GENINI, Adjointe au Maire,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Communication, Promotion, Tourisme, Foires et Marchés du 9 mai 2018,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le complément de subvention d'accompagnement aux associations suivantes, qui consiste à ajouter le montant de la TVA sur les subventions approuvées par délibération du Conseil Municipal du 15 février 2018 :

- Association Pl'asso Jeux pour 400 €
- Chambre de Commerce et d'industrie des Vosges pour 80 €
- Ecole Supérieure des Technologies et Industries du Bois pour 120 €
- Inspection Académique des Vosges pour 40 €.

D'APPROUVER la décision modificative suivante qui consiste à augmenter la ligne budgétaire 920.023.6574 d'un montant de + 1.840 € et à diminuer du même montant la ligne budgétaire 920.020.6188.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date en date du 9 Mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

FÊTE DES IMAGES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Christophe PETIT, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Culture, Patrimoine historique et Jumelages du 9 mai 2018

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le principe de remboursement des frais de transport des invités (artistes, illustrateurs, ...) selon la base des tarifs de deuxième classe SNCF ou du coût conseillé sur le site Michelin.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention dans le cadre de cette manifestation.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette manifestation, y compris les conventions de mécénat.

D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date en date du 9 Mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

INSTAURATION D'UN BILLET « FAVEUR »

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jacques GRASSER, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Culture, Patrimoine Historique et Jumelages, du 9 mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le principe d'un billet tarif réduit à 4,50 € au Musée Départemental d'Art Ancien et Contemporain pour l'achat d'un billet plein tarif au Musée de l'Image d'Epinal et de la même offre dans le cas inverse.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention réglant les modalités de ce billet avec le Conseil départemental des Vosges et tout acte afférent.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Mme Pascale DEAU

CONVENTION AVEC LE CENTRE POMPIDOU-METZ ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES POUR L'ORGANISATION DES EXPOSITIONS « COUPLES MODERNES » ET « COUPLES »

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Christophe PETIT, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Culture, Patrimoine historique et Jumelages en date du 9 mai 2018.

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente en date du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention entre Le Centre Pompidou-Metz et le Conseil Départemental Des Vosges concernant la mutualisation de la promotion et de la communication des expositions « Couples Modernes » et « Couples » qui se déroulent respectivement du 28 avril au 20 août 2018 et du 5 mai au 31 aout 2018.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Pascale DEAU

GUIDE DES MUSÉES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Christophe PETIT, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Culture, Patrimoine historique et Jumelages du 9 mai 2018

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le principe de participation de la Ville à la l'élaboration d'un guide des musées.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention définissant les modalités de cette édition, ainsi que tout acte afférent.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité
M. NARDIN ne participe pas au vote

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Mme Pascale DEAU

CONVENTION AVEC LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL "RUES ET CIES" DES 15, 16 ET 17 JUIN 2018

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Christophe PETIT, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Culture, Patrimoine historique et Jumelages du 9 mai 2018.

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Epargne et de prévoyance de Lorraine Champagne Ardenne pour permettre le versement d'une somme de 5.000 € (cinq mille euros) dans le cadre d'un partenariat pour le festival de spectacles de rue « Rues et Cies » qui aura lieu les 15, 16 et 17 juin prochains.

D'IMPUTER les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date en date du 9 Mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Mme Pascale DEAU

ADHÉSION A INTERBIBLY

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Christophe PETIT, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Culture, Patrimoine historique et Jumelages du 9 mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'adhésion de la ville d'Epinal à INTERBIBLY pour une durée d'un an et pour un montant de 200 €.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33
Excusés : 5
Absent : 1
Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Mme Pascale DEAU

VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Affaires Sociales, Prévention et Personnel Municipal du 15 Mai 2018,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 Mai 2018,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention aux organismes suivants :

- Association Société Saint-Vincent-de-Paul des Vosges – Conférence Saint Cyrille d'Epinal pour la réalisation des travaux de rénovation pour un montant de 3.103,65 €

- Association MIRADOR pour l'aide aux frais de fonctionnement des formations et des ateliers de gestion et résolution des conflits pour un montant de 2.664 €.

- Association Jeunesse et Cultures pour l'organisation des Ateliers Manuels Pédagogiques 2017 pour un montant de 4.500 €.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget sur la ligne 925 5200 6574.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Mme Pascale DEAU

CREATION D'INSTANCES PARITAIRES COMMUNES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Affaires Sociales, Prévention et Personnel Municipal du 15 Mai 2018,
Vu l'avis favorable émis par la Commission permanente du 15 Mai 2018,
Vu les articles 28, 136, 32 et 33-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel permet la création d'instances paritaires communes à la Ville d'Epinal et au Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'installation d'instances paritaires communes à la Ville d'Epinal et au Centre Communal d'Action Sociale pour les instances suivantes :

- Commissions Administratives Paritaires (CAP),
- Commissions Consultatives Paritaires (CCP),
- Comité Technique (CT),
- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),

DECIDE la répartition des sièges du collège employeur du CT et CHSCT comme suit :

- 1 siège pour le Centre communal d'action sociale
- Les autres sièges pour la Ville d'Epinal

DECIDE de rattacher ces instances à la Ville d'Epinal, compétente pour établir les listes d'aptitude.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents: 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Mme Pascale DEAU

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DANS LES INSTANCES PARITAIRES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Affaires Sociales, Prévention et Personnel Municipal du 15 Mai 2018,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 15 Mai 2018,
Vu les articles 28, 136, 32 et 33-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu, le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
Vu la décision de créer des instances paritaires communes à la Ville d'Epinal et au Centre communal d'action sociale,
Vu la consultation des organisations syndicales,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE FIXER à 5 le nombre de sièges titulaires attribués aux représentants du personnel siégeant au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, rattachés à la Ville d'Epinal,

DECIDE que ces instances sont paritaires et qu'en conséquence seront attribués aux représentants de la collectivité le même nombre de sièges que ceux attribués aux représentants du personnel à savoir 5 sièges titulaires.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire.

VILLE D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 5

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 17 MAI 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 9 Mai 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Mme Pascale DEAU

TABLEAU DES EFFECTIFS MODIFICATIONS

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Sociales, Prévention et Personnel Municipal du 15 Mai 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente en date du 15 Mai 2018.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE DE TRANSFORMER :

1 poste de Technicien à Temps Non Complet (17 h 30 /semaine)	EN	1 poste de Technicien à Temps Non Complet (21 h /semaine)

Pour extrait conforme,
Le Maire.